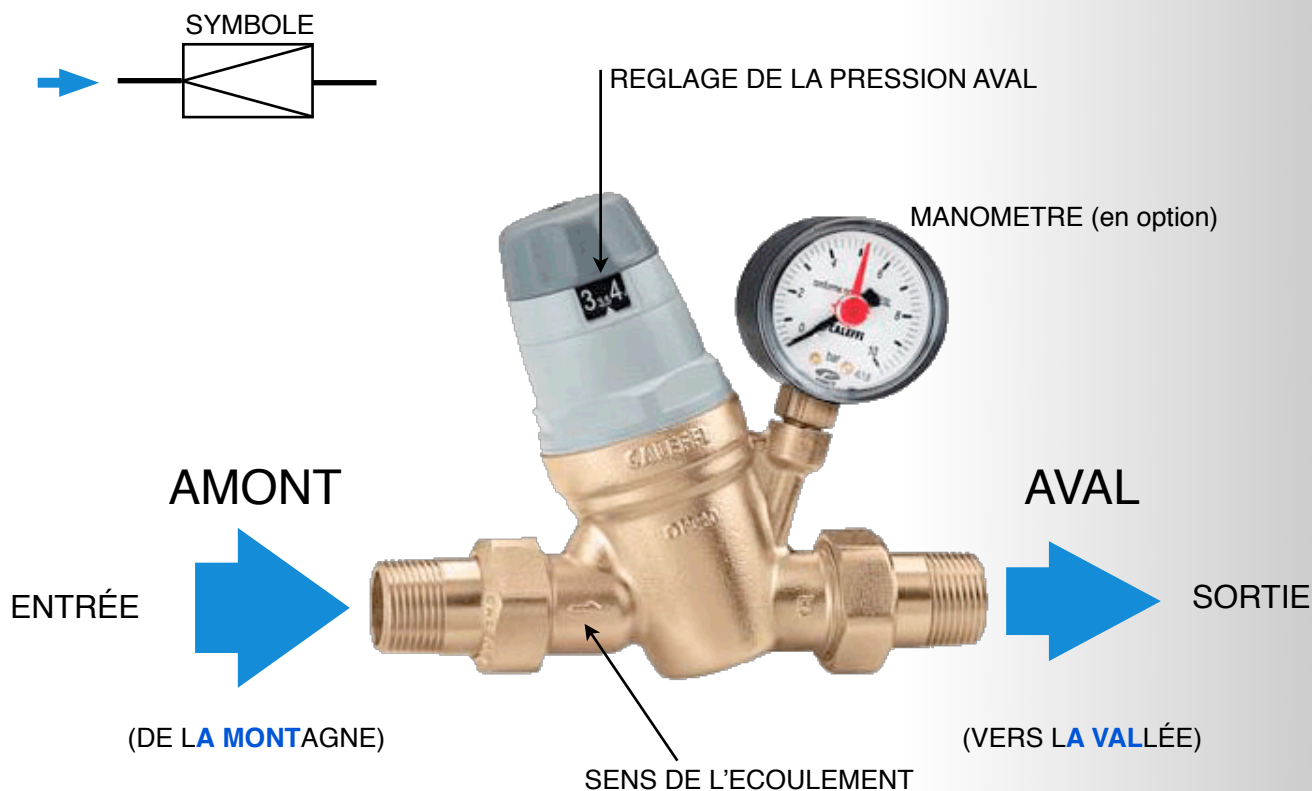
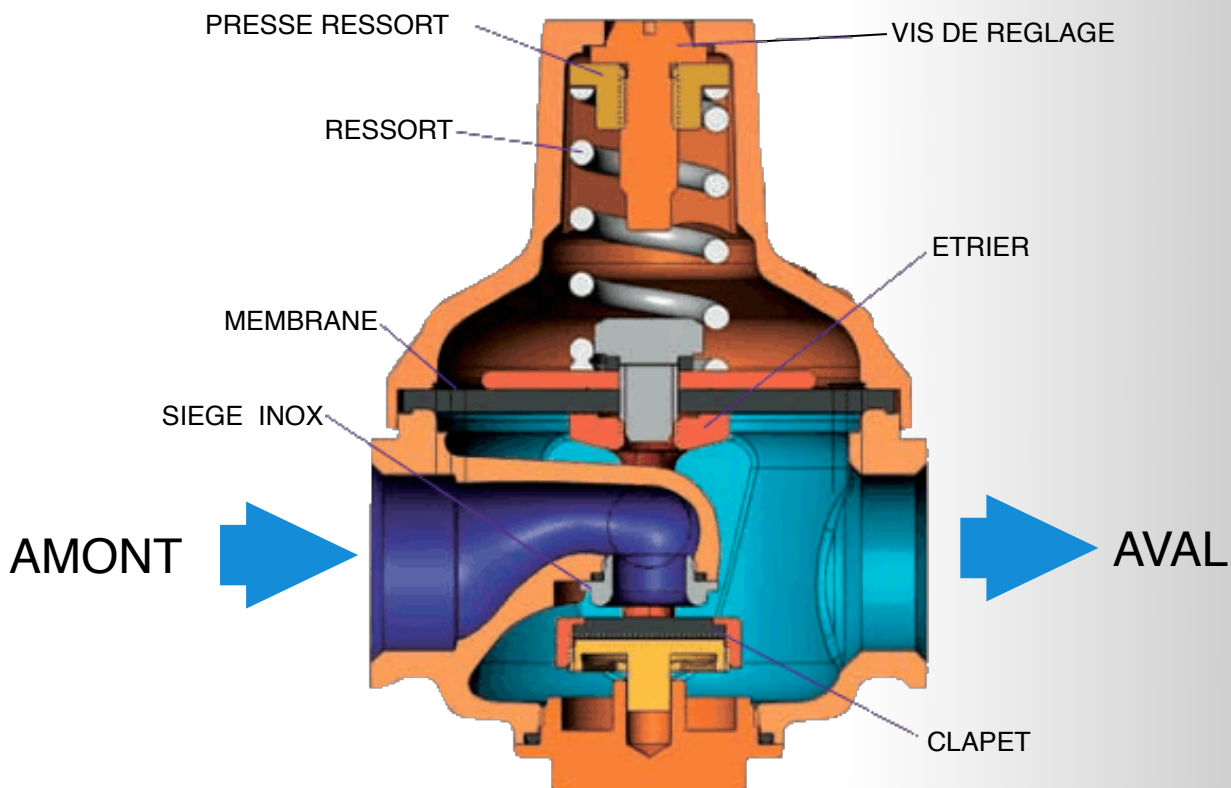


Le réducteur de pression est un dispositif permettant de diminuer et de régler la pression souhaitée de l'eau en **AVAL** (vers l'installation). Rappelons que la pression dite de « confort » est de 3 bars, pour une installation sanitaire. La pression de réglage d'usine est d'ailleurs de 3 bars. Celle-ci peut être modifiable en fonction du modèle. Il n'y a pas d'obligation d'installer un réducteur de pression mais cela est fortement conseillé. Pour une maison, le réducteur de pression s'installe au départ de l'installation (après le compteur d'eau) afin de protéger toute l'installation des surpressions. Pour un immeuble, il sera installé à chaque palier.

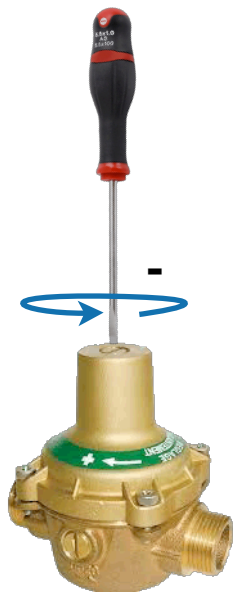


Les réducteurs de pression sont équipés d'une cuve en bronze. Ils sont insensibles au tartre et aux impuretés et ne nécessitent aucun entretien. Adaptés pour l'eau jusqu'à 80° C pour des pressions amont maximum de 25 bars et aval de 0,5 à 7 bars.



Le réglage des réducteurs de pression s'effectue toujours **sans écoulement**, c'est-à-dire robinets fermés en aval. On affiche donc une pression «statique».

### DIMINUER LA PRESSION AVAL

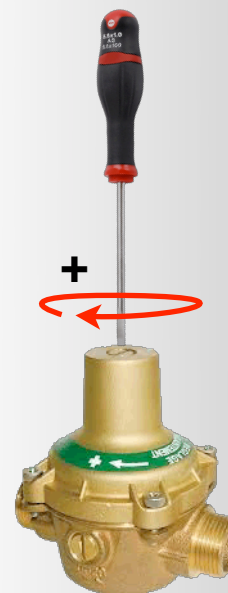


#### Pour diminuer la pression en aval :

- Desserrer tout d'abord la vis de réglage (sens inverse des aiguilles d'une montre).
- Décompresser en laissant s'écouler un peu d'eau par un robinet. Refermer le robinet.
- Procéder alors au réglage en serrant la vis de réglage jusqu'à l'obtention de la pression désirée.

Il est normal de constater une chute de pression en aval pendant le puisage : c'est la perte de charge.

### AUGMENTER LA PRESSION AVAL



#### Pour augmenter la pression en aval :

- Serrer la vis de réglage (sens des aiguilles d'une montre)

Le réducteur de pression peut se monter dans toutes les positions à condition de respecter le sens d'écoulement indiqué par la flèche gravée sur celui-ci.

